



RESPICIERE EXEMPLAR VITE MORUMQUE... Hor.

TROS TIRIUSVE MIHI NULLO ISCRIMINE AGATUR... Vir.

Volume X.

MONTREAL, SAMEDI, LE 1 JUIN, 1822.

Numéro 17.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JAMES LANE, Rue Saint Paul, No. 29. Près du Nouveau Marché. M. BIBAUD, Rédacteur.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt Schellins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, en voyage à la Campagne par occasion; et de Vingt Schellins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payables de Six Mois en Six Mois, et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue et de payer en même temps leurs arriérés, autrement ils sont censés continuer à souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d.—et chaque suivante, 7d. Dix lignes et au-dessous, 3s. 4d.—et chaque suivante, 10d. Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, Ad. Les avis non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contredits, et débits en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.

- Mr. JOSEPH TARDIF, Québec. ISAAC VALENTIN, ECUYER, Trois-Rivières. A. GAGNON, ECUYER, Rivière du Loup. Mr. L. LAFRENIERE, Maskinongé. H. OLIVIER, ECUYER, Berthier. Mr. ROBERT LECHEVALIER, L'Assomption. Mr. AUGUSTIN VERVAIS, Terrebonne. Mr. J. B. LAVIOLETTE, St. Eustache. Mr. J. HUBERT LACROIX, Laprairie. MAJOR WEILBRENNER, Boucherville. Mr. LOUIS G. LABADIE, Verchères. JOSEPH DEMERS, ECUYER, Chambly. BENJAMIN CHERRIER, ECUYER, St. Denis.

Changement de Demeure.

MR. CHENEY, Horloger et Joaillier, a transporté son domicile à la Maison No. 72, Rue St. Paul, à la porte voisine, au nord, de Mr. Bedouin, N. P. et vis-à-vis de l'imprimerie de Mr. Mower, où il se propose de continuer à exercer son art, comme ci-devant. Montréal, 11 Mai, 1822. 14-xf.

A LOUER.

POUR Une ou plusieurs années, la MAISON, EMPLACEMENT et DÉPENDANCES, présentement occupés par Mr. B. Throop, en cette ville, joignant en front la Rue St. Paul, en profondeur la Rue des Commissaires, d'un côté la Ruelle St. Dizier et l'autre côté Mr. Z. Thayer, contenant deux bons Magazins de Détail et de vastes bâtiments de Dépôt, &c. On saura les conditions en l'Étude du Sousigné, Rue St. Paul. THOS. BEDOUIN. Montréal, 23 Mars, 1822. xf.

LOST,

ON Monday last, a Copy of the Rules of Practice of the Court of King's Bench of Montreal. The Proprietor's name is written in it. Whoever may have found the same will oblige the owner by leaving it at this Office. Montréal, 11th May, 1822. yf-14

Changement du lieu de l'Académie de Mathématiques de Montréal.

MR. O'SHEA informe respectueusement les citoyens de Montréal et de ses environs, que son École se tient maintenant No. 1, Ruelle Viger, près du Nouveau Marché: l'on y enseigne les Langues Française et Anglaise grammaticalement, les Mathématiques Pures et Mixtes, avec leurs diverses applications, la Géographie et l'Usage des Globes, l'Écriture et la Tenue des Livres.—Mr. O. n'hésite pas à déclarer qu'il renonce à toute rémunération, si sa méthode ne fait pas faire les mêmes progrès dans la moitié du temps ordinaire. Comme il a fait tout ce qui pouvait contribuer à l'avancement de ses élèves ainsi qu'à leur bien-être et à leur commodité, il se flatte que ses efforts lui méritent la continuation de l'encouragement qu'il a déjà éprouvé. Montréal, 4 Mai, 1822. 3s

ON A BESOIN A LA CHINE

DE 4 ou 500 CORDES de BOIS de Pin, d'ÉpINETTE ou de Pruche sec. —Aussi— Un HOMME bien au fait de la construction des Fourneaux à Char, et de l'art de faire la Chaux. S'adresser à THOMAS PORTEOUS. Montréal, 11 Mai, 1822. 2f.

AVERTISSEMENT.

UN Jeune Homme désirerait prendre sa Pension dans une famille Française respectable à cinq minutes de marche du Vieux Marché.—Un billet (marquant les conditions) adressé à B. et laissé au bureau de la poste, obtiendra son attention. 11 Mai, 1822. 2f.

A Louer pour une ou plusieurs Années.

UNE MAISON de pierres à un étage située dans la Rue St. Urbain, avec des bâtiments extérieurs et un JARDIN, complanté de Pommeiers de la meilleure espèce, propriété de feu Mr. Louis GAUTHIER, la maison reçoit l'eau des Aqueducs. S'adresser à Mr. JOS. CHEVALIER, grande rue du fauxbourg St. Laurent. Montréal, 11 Mai, 1822. 14-xf.

AVIS.

TOUTS ceux à qui il est dû par JEAN MARIE ROY, bourgeois, résident au fauxbourg St. Joseph de la Cité de MONTREAL, par obligation ou autrement, sont priés d'en donner avis au sousigné en son étude, Rue St. Gabriel N. 12 de ce jour au premier de Juin prochain, afin qu'ils puissent être alors satisfaits du montant de leurs créances. P. E. DAVELUY, N. P. Montréal, 4 Mai 1822.

PERDU,

LUNDI dernier, un Exemplaire des Règles de Pratique de la Cour du Banc du Roi de Montréal. Le nom du propriétaire est écrit dessus. Quiconque aurait trouvé le dit ouvrage obligerait le propriétaire, en le faisant remettre à cette Imprimerie. Montréal, 11 Mai, 1822. —14—

BANQUE DE MONTREAL.

LE Livre de Transfert à la Banque sera fermé depuis le 30 Avril courant jusqu'au 21 Mai, et un Dividende de 3 pour Cent sera payable à la Banque, le SAMEDI 1er JUI N prochain, sur le capital déposé.

L'ASSEMBLÉE annuelle des Actionnaires aura lieu à la Banque, le LUNDI 3 JUI N prochain à 10 heures du matin, et la balote sera close à 5 heures de l'après midi. R. GRIFFIN, Caissier. Montréal, 26 Avril, 1822. —6f—

AVIS.

UN Particulier pour lui-même et une autre personne, souhaiterait d'avoir trois Chambres (non en mansardes) dans une maison Canadienne, où il n'y aurait point ou peu d'enfants; et d'y être nourri, chauffé et servi. Et il se fournirait ses lits, meubles de ménage, sa boisson et sa lumière. Et il souhaiterait de plus que ce fût auprès d'un des deux marchés de provisions de bouche, (même de préférence) entre les dits deux marchés. A s'informer à cette Imprimerie. Montréal, 13 Avril, 1822. xf—10

Cloux à Lattes et à Bardeaux.

LE Soussigné remercie les personnes qui ont bien voulu lui accorder leur pratique, et prévient le public qu'il aura constamment un assortiment de CLOUX à LATTES et à BARDEAUX au plus bas prix. On pourra en trouver chez lui au fauxbourg St. Laurent, à la première maison de la Grande Rue droite. PIERRE VINCENT. Montréal, 9 Avril, 1822 xf—10.

Province du Bas-Canada, District de QUÉBEC, AVERTISSEMENT.

ON fait savoir à tous qu'il appartiendra qu'en vertu d'une sentence d'autorisation rendue ce jour par l'Honorable James Kerr, un des Juges de la Cour du Banc du Roi pour le District de Québec, sur la Requête du Sieur Jean Huot, Négociant en cette Ville de Québec; Charles Huot, dit Huot, Ecuier, Notaire Public; Sieur Jean Langevin, Négociant au dit lieu, tant en son nom que comme Procureur fondé de Sieur Edouard Langevin, Marchand à Berthier, Comte de Warwick; Charles Langevin de Québec, Ecuier, un des Membres du Parlement Provincial, tant en son nom que comme Procureur fondé de Jacques Deligny, Ecuier, Marchand au dit lieu de Berthier, et de Dame Françoise Langevin, son épouse; Jacques Lablond, Ecuier, de la dite Cité de Québec, Avocat, et Dame Antoinette Langevin, son épouse; Louis Liguéux, Ecuier, de la dite Cité de Québec, Avocat, veuf de feu Dame Éloïse Langevin; et Michel Clouet, Ecuier, de la dite Cité de Québec, Marchand, Curateur ad hoc, à l'absence de Sieur François Huot, et Tuteur ad hoc à Simon Hector Huot; et sur l'avis des parents et amis du dit absent et du dit mineur, il sera procédé, par forme de LICITATION, par devant la Cour du Banc du Roi pour le dit District, à la Chambre d'Audience en la dite Cité de Québec, Lundi le quinzième jour d'Avril courant, à neuf heures du matin, à la première criée des Immeubles ci-après désignés, dépendant de la Succession de feu FRANÇOIS HUOT, vivant Ecuier, un des Membres du Parlement Provincial, et de feu Dame FRANÇOISE VILLEURS; qui la deuxième criée se fera Lundi le troisième jour de Juin prochain, devant la dite Cour, au dit lieu, à neuf heures du matin; et que LUNDI le DIXIÈME jour du dit mois de JUI N prochain, à neuf heures du matin, il sera procédé par devant la dite Cour, icelle tenant, en la Chambre d'Audience, en la Cité de Québec, à la troisième et dernière criée des dits Immeubles, et à la vente et adjudication d'iceux au plus haut et dernier enchérisseur, sans charges, clauses et conditions des enchères qui seront déposées au Greffe de la dite Cour avant la vente. Ceux qui ont sur les dits Immeubles quelques droits de propriété, servitudes, hypothèques et autres prétensions quelconques, sont priés d'en faire leur déclaration par écrit au Greffe de la dite Cour, avant l'adjudication. Suit la désignation des dits Immeubles à liciter. 1°. Une Maison construite en pierres à trois étages, au niveau de la rue la Fabrique, H. Ville de Québec, faisant face à la place du Marché, avec deux Emplacements contigus, l'un de cinquante toises ou environ en superficie, et l'autre Emplacement de deux mille deux cent huit pieds en superficie. Plus une petite Maison en pierre à deux étages, bâtie sur le niveau de la rue St. Joseph, deux Hangars, Écurie, et autres bâtiments dessus construits, tel que le tout se poursuit et comporte, prenant par-devant à la dite rue la Fabrique, et aboutissant par derrière à la rue St. Joseph, joignant côté au nord est à John M'Nider, et au sud-ouest à Michel Souvencan et Frederick Gluckmeyer. 2°. Une Terre de figure irrégulière, en pointe par le bas et s'élargissant en profondeur, où la dite Terre peut avoir huit arpens ou environ de front, le long de la ligne de la terre d'Antoine Marcoux, bornée d'un côté au nord-est à Joseph Binet, et du côté du sud-ouest à Thomas Rocheleau par-devant partie à la rivière de Beauport et partie au terrain du Moulin Band de la Seigneurie de Beauport, avec une maison, grange, étable et autres bâtiments dessus construits, tel que le tout se poursuit et comporte. 3°. Une autre Terre située au dit Parioisse, concession de Ste. Marie, à l'endroit appelé le Lac, de trois arpens de front sur vingt cinq de profondeur, plus ou moins s'il s'y trouve, bornée au nord-est à Jean Baptiste Sire, et au sud-ouest à Louis Vachon, par le bas aux terres de la concession de St. Ignace, et en profondeur par celles de St. Louis. Pour plus amples informations, on pourra s'adresser à Mre. Louis Plamondon, Avocat, en son Étude, en la Haute-Ville de Québec, Rue St. Louis, N. 42. LOUIS PLAMONDON. Procureur & Avocat. Québec, 10e Avril 1822. 20 A.1er. Ju.

POÉSIE.

CONTE.

Guillet, aimé d'un gros tronç de sermant, Enouillait sa femme un jour de feie; On coert au bruit.—Eh! voisin, doucement, Tu vas lui rompre ou les reins ou la tête.— Depuis vingt ans, ami, je lui répète, De l'alphabet, deux lettres seulement; Mais point ne veut en meubler sa mémoire.— Parbleu, compère, il est donc décidé Que ces lettres sont du grimoire.— Eh! non, moigüé, ces lettres sont C. D.

Mémoire sur le changement successif de la température et du terroir des climats, par l'Abbé Menn.

Avant que de rechercher les causes physiques d'un changement de la température et du terroir des divers pays dans une longue suite de siècles, il paraît convenable, et même nécessaire, de prouver par des autorités non suspectes que ce changement soit réellement arrivé.

Hérodote répète plus d'une fois, que dans la partie Européenne qui environne le Patus-Méotide, il y avait constamment huit mois de l'année d'hiver insupportable, et que les pays plus au nord étaient par cette cause tout-à-fait inhabitables. Pajoute, qu'il y fait très-froid les quatre autres mois qu'on y appelle été. Or ce pays n'est qu'entre les 44e. et 50e. degrés de latitude, et on n'y voit plus rien de pareil de puis long tems. César, Virgile, Diodore de Sicile, Ovide et Strabon, Pomponius-Mela, Sénèque, Pétro, Pline-le-naturaliste, et Justin, parlent tous de la même sorte, du froid insupportable des hivers de l'une ou l'autre partie de la Celtique, située sous les mêmes latitudes. C'est-à-dire, depuis le 44e jusqu'au 50e degré, et depuis les Gaules jusqu'au Pont-Euxin. Ils en marquent tant d'effets extraordinaires et non équivoques, qu'il n'est pas possible d'attribuer leurs descriptions à l'habitude où ils étaient de vivre dans les climats de l'Italie, de la Grèce et de l'Asie-Mineure.

Les descriptions qu'ils en donnent unanimement, ne conviennent aujourd'hui qu'aux pays situés entre le 50e. degré de lat. et le cercle arctique; et même à bien des égards le froid des hivers d'à présent en Suède et en Norvège n'en approche pas.

Four vout exactement réalisées les descriptions que les anciens nous ont laissées du climat du milieu de l'Europe de leur tems, il faudrait aller aujourd'hui dans la Laponie, dans la Sibérie, et dans cette partie de l'Amérique qui est au nord de la baie de Hudson, où les choses sont à présent au même état qu'elles étaient deux mille ans passés sur les bords du Rhin, du Danube, du Palus, Méotide, du Borysthène et du Tanais.

Le premier effet que les anciens marquent uniformément du froid extraordinaire qu'il faisait de tems dans toute cette partie de l'Europe, qui est comprise entre le 44e et le 50e. degrés de latitude, et qui comprenoit la Sythie-Européenne, la Dacie, la Russie, la Thrace, la Pannonie, la Germanie et les Gaules; c'est que toutes les mers, les lacs et les rivières, comprises dans cette étendue, se glaient constamment tous les hivers, en sorte que les armées des Barbares, Scythes et Sarmates les passaient alors sur les glaces, avec tous leurs chevaux, chariots et bagages, en jetant la paille devant eux pour s'empêcher de glisser (comme le dit Diodore de Sicile) pour aller piller et saccager les pays plus méridionaux. C'est ce qu'Hérodote, Virgile, Ovide et Strabon assurent positivement par rapport à la Sythie, l'Europe, la Dacie et la Thrace, tous pays attentifs au Palus-Méotide et au Pont-Euxin du côté du nord et de l'occident. Diodore de Sicile, Sénèque, Pline-le-Jeune, Florus, Hérodien, Ammien-Marcellin, Jornandès, Goth, et Niphilén, l'abréviateur de l'histoire de Den Cassius, attestent la même chose touchant les rivières et les lacs de la Pannonie, de la Germanie et des Gaules. Ils marquent les tems et les circonstances de ces passages d'armées sur les glaces, et des guerres qui s'y faisaient, en sorte qu'il est impossible de écouper en doute des témoignages aussi uniformes et authentiques. Hérodote dit que les Scythes, par le moyen de ces glaces d'hiver, parcouraient les pays jusqu'aux Indes. Strabon dit que Néophtoleme, général de Mithridate combattit les Barbares avec une armée de cavalerie en hiver au même endroit où leur donna un combat naval en été. Il est dit dans le traité des fleuves attribué à Plutarque que le Thermodon, fleuve de la Sythie, se gela pendant l'été même; ce qui n'arrive pas à présent aux fleuves de la Sibérie, de la Laponie et du Groenland. Ovide marque que lui-même a marché sur les glaces du Pont-Euxin.

Plutarque dit que la compression de ces énormes glaces sur les navires qui s'y trouvaient renfermés, les brisa et les écrasait, et il en donne un exemple des vaisseaux romains dans le Danube, auxquels cet accident est arrivé. Strabon et Virgile parlent des vases d'airain rompus par la force de la glace. Le même Virgile et Ovide assurent qu'en la Thrace et vers le Danube, on coupait le vin à la hache, et qu'on donnoit en portions à chacun de ces morceaux solides. Ils ajoutent que les barbes et les cheveux des hommes y étoient souvent chargés de glace.

Que l'on compare cette description de l'état actuel de la France, de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Romanie, de la Transylvanie, de la Valachie, de la Moldavie, de la Bulgarie, de la petite Tartarie, de la Podolie, et de l'Ukraine, qui sont les noms modernes des mêmes pays! La température moderne de ces régions n'a presque plus de rapport avec l'état où elles se trouvaient il y a deux mille ans; et les effets qui y étoient alors constants tous les hivers, n'arrivent pas à présent un fois dans un siècle; et quand, par hasard, ils arrivent, on les regarde comme des phénomènes extraordinaires.

Des glaces frustons aux neiges. Hérodote, Pomponius-Mela et Pline le naturaliste parlent de la Scythie Européenne (la Crimée et l'Ukraine modernes) comme d'un pays atmosphère continuellement remplie de neiges et de brumes glacées, qui empêchent de voir les objets quoique peu éloignés, et qui obscurcissent la clarté du jour. Hérodote et Pline disent que cette immense neige ressembloit en tombant à l'air rempli de plumes, et que c'est à cause de cela que ce pays est appelé pays plumeux ou portant plumes. Diodore de Sicile parle de la Celtique (pays qu'il dit être arrosé par le Danube, le Rhin et plusieurs autres grands fleuves, et qui, par conséquent, comprenoit tout le milieu de l'Europe, depuis les Gaules jusqu'au Pont-Euxin) comme d'un pays rempli de neiges en hiver. Florus et Pétro le confirment. Virgile, en parlant de la Thrace et du pays des deux côtés du Danube, dit qu'il y fusait toujours hiver, et que la neige y tombait jusqu'à sept aunes de hauteur.

La peinture qu'Ovide fait des neiges aux environs de Tones, lieu de son exil sur le bord du Pont-Euxin, et au midi de l'embouchure du Danube, n'est pas moins adhésive, puisqu'il dit qu'elles restaient souvent deux années de suite, sans que ni le soleil, ni la pluie fissent en état de les fondre. Passons aux autres phénomènes météorologiques dans la Scythie-Européenne et dans la Celtique du tems d'Hérodote et dans les siècles suivants. Celui-ci dit, que pendant l'hiver il n'y pleut presque point du tout, parce qu'ors il ne cesse de neiger, et qu'au contraire, que pendant l'été, quand il fait beau et sec dans la Grèce et l'Asie-Mineure, il ne cesse pas de pleuvoir dans la Celtique et la Sythie; que le ciel y est toujours couvert de nuages dans cette saison, et que le tonnerre y est très-rare en été même; mais que s'il en arrive en hiver, on le prend pour un prodige; et qu'on y regarde de même les troubles de terre en telle saison qu'ils puissent arriver. Ces dernières circonstances méritent assurément attention, parce qu'elles peuvent aider nos conjectures touchant la vraie théorie de la terre. Diodore de Sicile, Tacite et Ovide en parlant des Gaules, de la Germanie et de la Thrace, nous font connaître l'énorme violence des vents qui régnoient dans ces pays de leur tems et dans les siècles qui les précédèrent; vents qui emportoient les pierres et les hommes mêmes de la terre, et les toits des bâtiments, qui arrachaient les arbres et détruisaient les tours, les édifices. Il est vrai qu'on voit encore à présent de pareils effets des vents, sur-tout dans les pays qui sont limités à la mer du nord et à la baie de Biscaye; mais rarement à l'intérieur des continents dont parlent ces auteurs. Pétro, Diodore de Sicile, Ovide, Pomponius-Mela, Sénèque, Pétro, Pline-le-naturaliste, Tacite, Appien, Dion-Cassius et Hérodien disent tous d'une même voix, que la rigueur du climat et le froid qui régnoit de leur tems dans les Gaules, la Germanie, la Pannonie, la Thrace, la Médie et la Scythie, n'ont point de comparaison, ni olives, ni arbres fruitiers; et que si quelqu'un vouloit en cultiver, il étoit obligé de les couvrir de fumier, ou de les entourer sous terre pendant l'hiver pour les conserver. Mais Tacite dit de plus que ces pays produisaient abondamment plusieurs espèces de grains, où l'on prenoit la peine de les cultiver et de les engraisser; ce qu'on faisoit en les couvrant de marne ou de chaux, pour en corriger la froideur et l'humidité. C'est une circonstance qui est marquée expressément par Pétro. Il ajoute tout de suite, qu'on n'avait dans ces pays ni tel de rocher, ni sel marin; la concoction de ce dernier demandoit une chaleur plus forte que celle qu'on y avait dans ces pays-là. Il dit qu'on y suppléoit au manque du sel par les cendres salées de certains bois qu'on brûlait pour cette fin, en y jetant de l'eau salée. Pline et Tacite disent la même chose. Voilà assurément des circonstances non équivoques pour faire juger assez exactement de l'état ancien du terroir et de la température de tous ces pays, et de la différence qu'il y a en les comparant à leur état moderne, où nous connaissons par expérience la bonté des vins et des huiles de la France, des vins du Rhin et de l'Autriche, et sur-tout de ceux de Hongrie, où l'on compte, entre autres, celui de Tokai, un des plus riches que produit le monde entier. Il convient d'indiquer ici les bornes vers le nord de l'Europe, au-delà desquelles les anciens croyaient les terres désertes et inhabitables, à cause de l'excessive rigueur de froid. Hérodote dit, qu'au-delà des Melanchlens (peuple Sarmate ou Polonois, ainsi nommé de la couleur noire de leurs habits) il n'y avait que des lacs, des marais et des pays inhabités, pour autant qu'ils étaient connus. Ovide dit, qu'au-delà du Bosphore Cimérien, du Tanais et des Marais-Scythiens, il régnoit un froid qui rendait les terres inhabitables: Bosphorus et Tanais superant, Scythiacæ paludes, Uterius nihil est, nisi non habitabile trigus. Et qu'on ne dise pas qu'Ovide parle en poète, car ici comme ailleurs, d'autres auteurs, qui ne sont pas poètes, mais géographes et historiens, confirment positivement ce qu'il dit. Strabon, entr'autres, répète en plus d'un endroit, que tous les pays vers le nord, au-delà des peuples qui habitent les bords du Tanais et du Borysthène, sont inhabitables, à cause de l'extrême froid qui s'y fait. Or, tout ce qu'on peut reculer les bords et les sources mêmes de ces deux rivières, ne passe pas le 55e. degré de latitude, parallèle qui traverse le nord de l'Angleterre et de l'Allemagne le milieu de la Lithuanie et le midi de la Russie. C'est aussi entre ces deux rivières, le Tanais et le Borysthène, que le même Strabon place les Rhoxolans; qu'on croit généralement être les ancêtres des Russes; et il ajoute, que tout ce qui est au-delà est inhabitable, à cause du froid. Dans un autre endroit il dit, que tout ce qui est au-delà de la Grande-Bretagne, est très-peu habitable, à cause du froid; en sorte que l'on croit que tous les pays qui en sont plus au nord, sont inhabités. Or, aucune partie de la Grande-Bretagne n'atteint le 68e degré de latitude, ce parallèle exclut, comme étant plus au nord, toute la Norvège, presque toute la Suède et la moitié de la Russie. On les croyait donc inhabités du tems de Strabon, au siècle d'Auguste. (La fin au numéro prochain.)

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE ET TURQUIE.

New-York, le 23 Mars.

On dit que le 12 Mars, l'escadre turque donna chasse à trois vaisseaux russes dans la Mer Noire...

Une armée toute composée d'Asiatiques, l'on estime à 150,000 hommes, était campée dans les environs de Constantinople...

Les derniers avis de Smyrne corroborent ces détails, et ajoutent que les chrétiens dans le voisinage de cette ville étaient remplis de troupes qui s'avancèrent vers Constantinople...

On ne peut, disent des lettres particulières, se former une idée du fol enthousiasme des Turcs; toutes les classes ont aux armes...

Il a été reçu ordre au quartier général russe de faire prendre aux quatre divisions cantonnées dans la Bessarabie des positions concentrées sur les bords du Pruth...

FRANCE.

New-York, le 23 Mars.

On dit que le général Berthon s'est enfoncé en Portugal, où il a été reçu à bras ouverts par les constitutionnels. Malgré le départ de leur chef, les libéraux de France semblent n'avoir pas perdu toute espérance d'effectuer une contre-révolution...

ESPAGNE.

New-York, le 22 Mars.

Le Courier de Londres du 13 Avril au soir, donne les particularités suivantes d'un événement, qui semble devoir être cru, d'après la manière dont il est raconté dans ce journal, et la cause qui lui est assignée...

Le 13 Avril.—Nous avons reçu ce matin, la lettre suivante de Paris, et la mettons sous les yeux de nos lecteurs comme nous l'avons reçue...

Paris, le 10 Avril.—Une lettre particulière de Madrid dit, qu'au sortir du palais des Cortès, Riego et les membres constitutionnels les plus marquants, furent assassinés par les serviles...

Paris, le 10 Avril.—Une lettre particulière de Madrid dit, qu'au sortir du palais des Cortès, Riego et les membres constitutionnels les plus marquants, furent assassinés par les serviles...

...r foi à cette nouvelle, que l'on tient du général... qui dit avoir vu la lettre en question.

EUROPE.

New-York, le 23 Mars.

On parle d'une grande alliance entre l'Angleterre, la France et l'Autriche, à laquelle le Danemarck s'en est vu invité à accéder. Quoiqu'il puisse y avoir en cela, les puissances de l'Europe paraissent être sur le qui-vive en conséquence du rejet par la Turquie, les propositions de la Russie...

MOROCCO.

Fez, le 16 Janvier, 1822.—Il y a aujourd'hui quinze jours, est arrivé l'ambassadeur impérial des Ottomans, Ismaïel Mahomet Effendi, avec le premier secrétaire d'état, Salabi Bicher, accompagné de douze ambassadeurs, d'un pacha d'Egypte, Soubhan Ananum Bassa, fils du vice-roi d'Egypte...

Il répondit qu'il était prêt, et que Dieu l'aiderait. Pendant cette semaine ce monarque a été très-occupé de la correspondance avec Constantinople et l'Egypte. L'empereur a été charmé de l'arrivée de l'ambassadeur et de son secrétaire d'état, Salabi Bicher, et a admiré la prudence de ce dernier, qui est un iscalite...

Le 22, l'ambassadeur turc est parti avec le pacha égyptien, deux princes de l'empire, Muley Abd Lou del et Muley el Hussey, les deux gouverneurs, Mohamed Mahul et Abd Reskiman Mednahi, et deux Israélites secrétaires d'état...

Les deux princes et leur suite vont d'abord au nord, pour y attendre de nouveaux ordres. Ils portent au sultan deux lettres par l'une desquelles l'empereur s'engage à lui fournir tous les mois 5000 chevaux, 1000 mules, et 500 nègres de l'âge de 13 à 20 ans; et au vice-roi d'Egypte 2000 chevaux, 500 mules et 200 ânes...

MEXIQUE.

New-York, le 15 Mai.

Nos lecteurs ont beaucoup entendu parler récemment d'ITURBIDE, qui, à l'imitation de Napoleon, voulait profiter des dissensions qui régnaient au Mexique, pour se traquer la voie à l'empire. Des nouvelles reçues en droite ligne de Mexico jusqu'au 3 Avril, portent quelque jour sur les tentatives de ce chef pour mettre ses projets ambitieux à exécution...

Un bâtiment qui vient d'arriver, en 11 jours de Vera-Cruz, apporte la nouvelle que le congrès du Mexique, assemblé à Mexico, s'est décidé, à une grande majorité de voix, à adhérer à l'union avec la monarchie constitutionnelle d'Espagne...

REPUBLIQUE DE COLUMBIA.

CARRACAS, le 29 Avril.

Le capitaine Boras est arrivé avec des dépêches qui donnent le détail d'un combat livré à Chirpa le 17, et annoncent que le colonel Pinango avec sa division, en est venu aux mains avec une division de 500 hommes commandée par le colonel Tello, et a remporté une victoire complète, ayant fait deux officiers et 60 hommes prisonniers, pris 130 fustils, &c. et fait à l'ennemi un grand nombre de morts et de blessés...

raicabo de la crainte d'une invasion; et mettra le co... Héras en état d'opérer sur l'avant-garde de Pennon, du moment qu'elle se mettra en mouvement.

Par un bulletin daté du quartier général à Barbours-ville, le 19 Avril, il paraît que le général patriote qui assiége Porto-Cabello, et qui occupe à reconnaître l'ennemi, et à déviser les plans les plus propres à le harceler. Il avait mis des postes militaires dans tous les villages circonvoisins, et avait placé la force navale de manière à couper toute communication avec la mer.

PARLEMENT IMPERIAL.

Dans la chambre des communes, le 15 Mars, M. MARY-ATT presenta une pétition de la part de la chambre d'assemblée du Bas-Canada.

Cette pétition, dit-il, contient un simple, mais triste exposé de faits avérés et de documents officiels. Les pétitionnaires disent que dans le cours de l'année dernière les gages des ouvriers, le prix des produits du sol, et la valeur des biens-fonds dans la province, ont diminué de la moitié; que le montant de leurs exportations, de près de 500,000\$, est venu à un peu plus de 50,000\$; le montant de leurs importations, de 1,500,000\$, à entre 8 et 900,000\$; et celui des revenus provinciaux, de plus de 120,000\$, à entre 70 et 80,000\$, pendant l'année dernière...

Cet exposé de leur détresse, continua-t-il, est intéressant pour nous comme pour les pétitionnaires eux-mêmes; parce que l'adversité aussi bien que la prospérité de chacune des colonies rejaillit sur la métropole. Il est évident que si les exportations du Bas-Canada ne suffisent pas pour payer ses importations, les marchands et les manufacturiers de la Grande-Bretagne qui lui fournissent, ne pourront pas être payés, et que si les revenus coloniaux ne suffisent pas aux dépenses de l'état civil (et le Bas-Canada est la seule colonie anglaise qui paie toutes les dépenses de son état civil), il faudra que le gouvernement, les juges, et les autres officiers qu'on envoie d'ici là, soient payés à même les revenus de ce pays...

M. FELICE.—Permettez que je fasse une ou deux observations sur la pétition présentée par mon honorable ami, et que je sollicite l'attention de la chambre aux maux sérieux dont se plaignent si justement les pétitionnaires. Personne, sans bien connaître l'état des provinces du Canada, ne peut se faire une juste idée du contraste qu'il y a entre leur situation présente et leur prospérité passée, ni des suites qui en résulteraient inévitablement pour elles si l'on continue les restrictions sur leur commerce. L'année dernière, le changement fait aux droits sur les bois a porté très-sensiblement sur cette branche de leur commerce, et l'opération des lois concernant les bleds a pour la première fois empêché l'autre objet principal de leur commerce d'exportation d'être admis pour être consommé dans ce pays...

M. BENNET, (député du Wiltshire).—Je m'oppose à la demande des pétitionnaires, par la raison qu'il est aussi nécessaire de protéger l'agriculteur anglais, que de soulager l'agriculteur canadien. Du temps que le bled pouvait s'importer dans ce pays, on envoyait des Etats-Unis au Canada, les grandes quantités de bled, qui s'introduisaient en fraude dans ce pays, comme étant du cru du Canada; de sorte que ce sont les pétitionnaires eux-mêmes qui se sont attirés, par leur faute, les restrictions dont ils se plaignent. Je veux qu'on donne aux colonies toute la protection qui leur est due; mais je ne puis consentir à ce qu'on leur accorde le secours de secours que demandent ici les pétitionnaires...

M. RICHARD.—Je crois que la chambre est obligée en justice d'écouter les plaintes des pétitionnaires. Les Canadiens, selon moi, souffrent de grands et sérieux maux, auxquels on doit remédier. Ils se plaignent principalement de trois griefs, qui sont 1°. que nous ne recevons plus leur bled sur le même pied que nous le recevions ci-devant; 2°. que nous refusons d'admettre leur bled; et 3°. qu'ils sont assujettis à l'inconvénient de tout acheter chez nous. Quant au premier, nous avons droit d'acheter chez nous, ou bon nous semble; mais par ce même principe nous devrions leur ôter le second objet de plainte, et admettre leur bled sur nos marchés, si cette mesure était proposée dans la chambre, j'y donnerais tout mon appui...

Sir ISAAC COPPIN.—Je crois qu'il eût été à désirer, pour le bien de ce pays, que le Canada fût plongé au fond des mers. Il coûte à ce pays 500,000\$, par an, et ne lui rapporte pas 500 deniers. Les Canadiens, avec leur commerce de bois, ont eu l'inconvénient d'escamoter à ce pays 200,000\$, tous les ans; ce qu'ils faisaient en laissant descendre par le Saint-Laurent de grandes quantités de bois américains, qu'ils

exportaient ensuite en Angleterre comme bois du Canada. Et cependant après avoir joué un pareil rôle, ils viennent aujourd'hui demander du secours à cette chambre! Plûtôt on rappellerait le gouvernement, plutôt on laisserait la chambre d'assemblée s'en aller, je serais fâché de dire au diable, et mieux ce sera."

M. W. SMITH.—Je conviens que le Canada nous coûte cher; mais c'est pour cela même que nous devons prendre des mesures qui n'en retardent pas l'amélioration. Je suis persuadé que si le Canada était laissé plus libre et plus à l'aise dans ses relations commerciales, nous n'aurions pas besoin d'y entretenir une force armée dispendieuse, pour le défendre. Tant que nous tiendrons les Canadiens de mauvaise humeur, cette dépense sera nécessaire; mais si nous les traitons selon l'esprit d'une politique bienfaisante et libérale, ils se défendraient eux-mêmes."

PLATRE DE PARIS.

Québec, 10 Avril 1822.

Monsieur.—Ayant obtenu l'autorisation dernière, du comte de la Société d'Agriculture de Québec, quatre arpents de Gypse ou Plâtre, pour faire des expériences sur la manière de l'employer dans l'agriculture, j'en ai épandue, d'environ quatre minots à l'arpent, sur la moitié d'un champ qui avait été ensemencé l'été précédent de grain de mil et de trèfle. Le terrain était une argile grise, sablonneuse, et peu profonde. Ce champ avait porté l'année d'après avoir des patates, et avait été ensemencé d'orge, de trèfle et de mil. Les patates avaient été semées en rayons, où l'on voit, sarré entre les rayons, et rechaussé les patates avec la charrue double. La récolte avait été médiocre. La terre avait été labourée l'automne, et on printemps suivant l'été avait été comme j'ai dit, ensemencé d'orge, de trèfle et de mil. Après que l'orge eût été coupée, l'herbe avait eu une belle apparence.

Le printemps dernier, aussitôt que la neige eût fondu et pendant que la terre en était encore humide, je fis épandre, comme j'ai dit plus haut, du plâtre sur une moitié du champ, sans en mettre sur l'autre. Sa végétation n'eût pas plutôt commencé, qu'il y avait déjà une différence perceptible entre les deux parties de ce champ; dans celle où le plâtre avait été mis, l'herbe était plus épaisse et d'un vert plus forcé, et elle continuait de croître avec beaucoup plus de force et d'abondance, que dans l'autre moitié du même champ; avant qu'elle fût prête à couper, le trèfle était couché en plusieurs endroits. Je le fis couper aussitôt que la fleur du trèfle eût commencé à se faner, le résultat fut, que lorsque le foin eût été serré, cette partie du champ se trouvait avoir produit un peu plus de deux fois autant que l'autre partie. Le foin ne fut pas mis en bottes, mais mesuré par charrettes.

Ce champ n'avait jamais produit, avant cette culture, que de mauvaises herbes et un peu de mauvais foin. Comme il est sur le bord du grand chemin, les passans étaient à même de le voir, et ceux qui l'avaient observé avant ce traitement, en étaient tout surpris.

En conséquence du succès que j'ai eu l'année dernière, je me propose d'engraisser environ six arpents avec du plâtre; ce printemps, je m'en mettrai aussi du plâtre sur l'autre moitié du même champ l'automne dernier, après que le foin eût été serré; mais je n'ai observé aucune différence dans le regain. Je suis convaincu que le printemps, aussitôt que la neige est partie, est le meilleur temps pour plâtrer les terres à foin.

J'ai encore fait semer du plâtre sur trois planches d'orge, après que l'orge fût bien levée; mais je n'y ai remarqué aucune différence d'avec le reste du champ. J'en ai essayé sur du froment, que j'avais mis dans de la saumure, au lieu de chaux; mais il n'y a pas eu non plus de différence. J'en ai encore essayé sur des patates; j'ai ouvert les sillons avec la charrue, j'y ai semé les patates, et j'ai répandu le plâtre par-dessus dans les sillons, que j'ai recouverts avec la charrue à l'ordinaire, j'ai sarré entre les sillons, et recouverts deux fois les patates au temps qu'il fallut. Le résultat a été que dans les sillons plâtrés les patates ont été un peu plus abondantes, et d'une qualité beaucoup meilleure, étant plus sèches et d'un meilleur goût, que dans les sillons non plâtrés. J'ai aussi semé des patates avec du sel; le produit a été à peu près le même qu'avec le fumier; mais la qualité n'a pas été meilleure. J'en ai semé avec de la chaux, et le produit a encore été à peu près le même, mais la qualité a été meilleure.

Je me propose de semer plus de patates ce printemps avec du plâtre, à raison de quatre muots à l'arpent.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et obéissant serviteur, THOS. WILSON.

A JOSEPH PLANTE, Secrétaire, Président de la Société d'Agriculture de Québec.

LE SPECTATEUR CANADIEN

MONTREAL:

SAMEDI, 1er Juin, 1822.

Les dernières nouvelles d'Europe n'annoncent pas encore, mais font attendre des événements importants. Nous disons qu'elles n'annoncent pas d'événements importants comme ayant déjà eu lieu, parce que nous ajoutons peu de foi au rapport, fondé sur une lettre appuyée sur une autre lettre, du massacre de la famille royale d'Espagne. Cet événement, s'il avait eu lieu, serait horrible comme celui qui l'aurait précédé et qui en aurait été la cause, et pourrait être terrible dans ses conséquences; puisqu'il serait nécessairement suivi ou de la guerre étrangère, ou de la guerre civile, ou de l'oppression d'une partie de la nation, sinon de plusieurs de ces fléaux à la fois. L'assassinat du président et de quelques uns des membres des Cortès, tout digne d'exécration qu'il eût été, n'aurait point autorisé à massacrer les membres de la famille royale, mais seulement à s'assurer de leurs personnes, jusqu'à ce qu'on eût connu s'ils avaient commandé l'attentat, ou y avait participé, pour dans ce cas leur faire subir leur procès, ou prendre les mesures auxquelles la lettre ou l'esprit de la constitution permettrait de recourir dans un tel cas. Mais, nous le répétons, nous ajoutons peu de foi à ce rapport, et espérons, pour l'honneur et le bonheur de l'humanité, qu'il est absolument mal fondé.

Ce que nous avons traduit de nos journaux américains au sujet de la France, est évidemment transcrit des feuilles ultra-royalistes de ce pays, comme le té-

ignent la teneur des réflexions qui accompagnent les assertions, et celle du langage même. Quoiqu'il en soit, le parti de l'armée, c'est ce que nous de la peine à croire; à moins que par l'armée entend les colonels et autres officiers, présents tous vendus ou émigrés rentrés, introduits depuis deux ou trois années dans les régiments par la royale ou ministérielle. Quant aux complots nombreux, mais presque aussitôt déconvois que complotés, ils peuvent paraître, au premier coup d'œil, faits pour renforcer que pour affaiblir le bras de l'administration; mais, pour emprunter les paroles d'un personnage célèbre appliquées à un autre pays, une révolution nous paraît inévitable: le gouvernement peut triompher et se réjouir de la répression de quelques petits tumultes; ce ne sont que des vagues moussues et brisées pour un moment sur le rivage, tandis que le grand reflux s'avance et gagne du terrain à chaque brisant qu'il produit.

Quelque prévenu que l'on puisse être contre le caractère, les mœurs et la religion des Turcs, on ne peut empêcher, ce nous semble, sinon d'admirer, du moins d'approuver secrètement la manière ferme et décidée dont leur divan a rejeté les propositions de la Russie, ainsi que le zèle et l'enthousiasme dont le peuple et l'armée paraissent animés pour la défense de leur pays, de leurs droits et de leur indépendance; et cela, par la raison que la fierté dans une nation, l'amour de la patrie dans le citoyen, la bravoure dans le soldat sont toujours à leur place. Dans leur guerre contre les Grecs, il n'est personne qui s'avise de donner le droit, ou de souhaiter le succès aux Turcs, parce que ce serait prendre le parti des oppresseurs contre les opprimés; mais opposés aux Russes, le rôle change; c'est le plus faible, ou celui qui est réputé le plus faible, qui refuse de se soumettre lâchement à ce que lui ordonne arbitrairement le plus fort; il y a de la magnanimité de la part du premier, et l'on est tenté d'admirer cette qualité même dans un barbare.

Les journaux de Londres reçus par les derniers vaisseaux arrivés aux Etats-Unis sont du 13 Avril, et la levée du parlement ne finissait que le 16; conséquemment, ils n'ajoutent rien, ou presque rien à nos données sur la question du commerce des colonies. Quelques uns de nos publicistes et de nos politiques trouvent, et peut-être avec raison, un peu d'obscurité dans ce qui a été dit sur le sujet, tant dans le parlement que hors du parlement. En admettant la probabilité que le commerce du monde soit ouvert aux Isles, ils doutent que la même faveur soit accordée aux provinces anglaises de l'Amérique, et surtout au Canada. La chose serait en effet si nouvelle, que nous avons de la peine à nous persuader qu'elle ait lieu. Cependant nous ne voyons pas comment on pourrait avec justice et convenance, (les plaintes des îles et des provinces étant également bien fondées,) rendre l'état des premières meilleur et celui des dernières pire qu'il n'est; favoriser les unes aux dépens des autres; ce qui arriverait, si le commerce du monde, ou seulement celui des Etats-Unis, était ouvert aux Antilles, et qu'il restât fermé à l'Amérique du nord. Il vaudrait mieux encore néanmoins prendre le mal en patience, et espérer mieux pour l'avenir, que de se "plonger au fond des mers, au de se donner au diable," quand ce ne serait que pour faire enrager le bledisast et bienveillant Sir Isaac Coffin.

Le Courier de Londres du 9 Avril, dit un journal américain, contient le message par lequel le président des Etats-Unis recommande au Congrès de reconnaître l'indépendance de l'Amérique Méridionale, et des remarques libérales sur le sujet, lesquelles il termine ainsi: "C'est là sûrement une transaction importante, et pour aucun pays plus que pour l'Angleterre. Nous n'avons pas aujourd'hui le temps d'offrir les réflexions qu'elle fait naître, mais nous sommes persuadés que nos ministres ne négligeront aucun des moyens licites de nous assurer tous les avantages qui peuvent résulter d'une politique franche et décisive à l'égard des gouvernements de l'Amérique du sud."

Le Courier étant le journal des présents ministres, on doit supposer qu'il énonce ici leurs sentiments sur le sujet, que ces ministres approuvent la conduite du gouvernement américain à l'égard des nouveaux états de l'Amérique Méridionale, et sont disposés à l'imiter plus tôt que plus tard.

Jamais, à notre connaissance, l'eau n'a été aussi haute dans le fleuve, dans cette saison, et si longtemps après la fonte des neiges. Dimanche dernier la petite île devant le port était toute couverte d'eau. Ce gonflement paraît venir de la rivière des Outaouas, plutôt que de celle de Cataract, du moins nous apprenons que les eaux de la première se sont élevées à une hauteur extraordinaire, tandis que nous n'entendons rien dire de celles de la dernière. Tous les bords de la rivière des Outaouas depuis Hull, et plus haut sans doute, jusqu'à son entrée dans le Lac des Deux Montagnes étaient inondés. A la Pointe Fortune, l'eau était entrée au second étage de quelques unes des maisons et des hangars; on avait été en canot dans les rues du village de St. André, et la paguëbot avait passé par la grande rue de celui du Lac des Deux-Montagnes. Ent'autres dommages causés par cette inondation, le beau pont construit par Mr. Hamilton à Hawksbury a été emporté, ainsi qu'une grande écluse. Le nouveau pont construit sur la Rivière Jacques Cartier a aussi été emporté par le gonflement extraordinaire des eaux de cette rivière.

Accident malheureux.—Comme Madame Meach, épouse du révérend Mr. M. avec ses trois enfants, passait sur un pont qui avait été couvert d'eau par le gonflement de la rivière, près de chez Mr. Wright, à Hull, une des roues de la voiture s'échappa malheureusement de l'essieu, et ils furent tous quatre précipités dans la rivière et se noyèrent. *Gazette.*

Querc, le 24 Mai.
Vaisseau lancé.—Le Brig St. Charles, du port de 250 tonneaux, a été lancé sans accident, du chantier de Mr. Bell, rue St. Paul, Mardi dernier; et le Navire Flora du port de 300 tonneaux, du chantier de Mr. Munn, à l'Anse des Mers, hier matin.

Querc, le 27 Mai.
Le Brig Elisa, capitaine Duthie, arrivé de Saint-Michel avec une cargaison de fruits, a apporté le capitaine Leith et six personnes de l'équipage du brick United Kingdom, qui en faisant route de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, pour Liverpool, chargé de bois, fit une voie d'eau par les 45 degrés 30 min. de latitude septentrionale, et les 43 deg. de longitude occidentale, et ensuite chavira. L'équipage se tint sur la carcasse du vaisseau pendant 28 jours, souffrant les plus affreuses privations, au bout duquel tous lui fut ramassé par le capitaine Duthie, mais il en était péri trois personnes. Le vaisseau était à M. Patterson de Saint-André.

AU SOLITAIRE.
NONSEN.
De l'agacé de Pembarras des affaires, des soucis de l'ambition, l'un du fruit et dans les douceurs du repos, vous avez apparemment tout le loisir nécessaire pour vous livrer à vos réflexions et en faire part à vos concitoyens; il est en peu de personnes dans ce pays qui puissent jouir du même avantage. Les pléniers qui naissent sous les pas de la fortune jettent ses favoris dans la dissipation. Pour les autres, pressés par la nécessité, esclaves des devoirs de professions laborieuses, peut-être des besoins factices que le luxe enfante, ils ne peuvent guère cultiver un talent, qui, en le supposant porte même à un assez haut degré de perfection, ne rapporterait rien à celui qui le cultive, et donnerait à peine un titre à la considération parmi nous. Si je ne me trompe, c'est à peu-près ce que vous avez dernièrement observé vous-même.

Pourtant on désirerait faire entendre ses plaintes, quand on sent des maux; je parle surtout de ceux contre lesquels le remède ne peut venir que du public qui les partage, et auquel il faut en revenir pour obtenir les moyens efficaces de guérison, et de l'autorité qui peut les appliquer. N'allez pas cependant vous imaginer que ce soient les affaires de la province que je voudrais vous engager à discuter; je suis bien loin de cette pensée: je ne voudrais pas néanmoins que l'on s'imagine que j'y suis indifférent. L'égoïsme en ce genre, comme tout autre rapport m'a toujours paru un vice d'autant plus odieux, qu'il est un de ceux qui contribuent le plus puissamment à dégrader une société, comme les individus qui la composent. C'est un vent bruyant qui dessèche, qui fait périr et les fleurs destinées à embellir la demeure assignée à l'homme, et les fruits destinés à le nourrir. Je suis persuadé avec un écrivain que j'ai dans le moment sous les yeux, que l'orgueil est descendu à ce dernier degré de corruption où il n'existe plus d'âme de la patrie, d'intérêt public, d'esprit de corps, d'intérêt de famille, le triomphe du mauvais genre est complet: l'égoïsme politique a dit tout ce que le génie du bien avait fait. Enfin le genre fondé, l'esprit public consacré, l'égoïsme détruit tout. Mais je suis obligé d'interrompre les pensées d'autrui pour parler de ces matières importantes; incapable de m'élever par moi-même à leur hauteur, je dois laisser cette noble tâche à une plume capable de les traiter et me ramettre aux affaires de ma paroisse. C'est bien assez pour mon faible cerveau, et c'est à ce sujet que je vous prie de me prêter votre appui. Vous nous avez fait part de réflexions, que tout homme éclairé et ami du bien doit goûter, relativement à des projets d'amélioration pour Montréal; elles sont trop sages pour ne pas faire une impression durable. Vous paraissez en douter; croyez cependant qu'elles porteront leur fruit. Mais ne pourriez-vous pas donner aussi au moment de votre attention à la misérable situation des membres de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, dont une très-grande partie se trouve maintenant de fait hors de l'église. Je m'explique: N'est-ce pas à peu-près en cette classe que d'en avoir une à laquelle ils ne peuvent avoir accès? Il n'est pas assurément nécessaire d'avoir recours aux règles syllogistiques pour faire voir que la moitié de ceux qui sont soumis à l'obligation d'y aller entendre le service divin n'y peuvent pas trouver place le jour auquel il leur est plus particulièrement ordonné de s'y rendre. Les ornemens dont on a revêtu les murs et la voûte, la sculpture et la dorure qui y brillent, et dont on les a surchargés, avec beaucoup plus de profusion que de goût, n'ont pas le moins du monde ajouté à la facilité de s'y loger. Aussi arrive-t-il chaque dimanche que bien des personnes rendues à la porte du temple du Seigneur, sont obligées de retourner sur leurs pas, faute de pouvoir pénétrer dans l'intérieur à travers la foule qui remplit l'église aussi bien que tout le reste du bâtiment. Il en est beaucoup qui finissent par ne plus s'enorgueillir de tenter l'aveuglement; et si je ne me trompe, le nombre de ceux-ci va en augmentant; après tout, il le faut bien; puisque la place n'est plus tenable.—Je ne parle pas de ceux qui dans l'intérieur sont pressés les uns contre les autres, au point de se trouver parfois incapables de se mettre à genoux. Un semblable état de choses n'est certainement pas un hommage à l'Être que l'on vient y adorer et on culte qu'on lui rend. La conduite de ceux qui souffrent ces inconveniens, et qui pourraient y porter remède, est inexplicable. J'ai souvent entendu des étrangers faire à ce sujet des observations qui n'étaient pas à l'honneur du pays, et qui souvent pesaient un peu fort sur les paroissiens en particulier. Je demanderais à tout homme, qui voudrait bien réfléchir de sang froid parmi ceux-ci, quel jugement il porterait lui-même à la place des premiers?

Que pourrait-on penser de la conduite d'un père et d'une mère qui n'ayant qu'un logement d'une seule pièce, et voyant leur famille augmenter chaque année, ne manqueraient pas d'en peindre les murs, de les couvrir de tapisseries coûteuses et brillantes, d'orne les fenêtres de rideaux pompeux et d'étoffes précieuses, d'y entasser les marbres, les porcelaines, les cristaux, et... enverraient tour-à-tour leurs nouveaux nés à l'hôpital des enfans trouvés? Que serait-ce, s'ils ne s'occupaient pas même de leur procurer un asyle, s'ils les exposaient dans les rues et les chemins, s'ils les abandonnaient sur les grèves ou dans les places publiques... je n'ose aller plus loin.

Vraiment, Mr. le Solitaire, si je savais écrire, il me semble que j'aurais bien des choses à dire sur ce chapitre: je vous prie de vouloir bien le traiter. Ce sujet, peut-être, vous intéresser par ces sentimens mêmes d'humanité, de charité et de justice dont vous paraissez faire profession.

UN PAROISSIEN.
Bateaux à Vapeur remplacés par des Châlans.
Nous communiions déjà à nous réjouir de ce que nous pourrions faire le voyage de Québec à bas prix; déjà je m'étais proposé d'y aller avec toute ma famille, mais il faut en rabattre, surtout depuis que le prix est beaucoup plus haut qu'il était il y a trois ou quatre ans, si ce n'est de la moitié, au moins d'un bon tiers; en effet vous avez plus aujourd'hui avec dix piastres que vous n'aviez en il y a deux ou trois ans avec quinze. C'est un monopole exercé impudiquement sur les sujets de cette province, sans aucun remède que de préparer une voiture aussi commode et qui coûtera beaucoup moins que les bateaux à vapeur.
Je voudrais construire un chalan de 100 à 120 pieds de long, par 30 de large et quatre à cinq de haut, les côtés perpendiculaires; le fond parfaitement plat, excepte les trente pieds de devant que je voudrais faire élever de la ligne droite insensiblement jusqu'à six pouces, pour donner du coulant au chalan. Je voudrais prolonger le pont de devant jusqu'à dix ou douze pieds du quai, et joindre l'extrémité de ce pont à la fougère avec des madriers bien joints pour engager les lames à passer dessous; cette dernière partie aussi étanche que le reste. Sur le devant je ferais la chambre pour les passagers, afin de mettre les charges en arrière. Sur le derrière je met-

trais un gouvernail à chaque côté, de dix pieds de long, les deux joints ensemble par une légère pièce de bois qui les prendrait en charnière, de manière qu'on ne pourrait mouvoir un gouvernail, sans donner le même mouvement à l'autre; et si on ne pouvait se passer de quille, on pourrait en mettre une de chaque côté du chalan, qui descendrait à volonté jusqu'à un pied dans l'eau, au-dessous, de manière que pour passer dans un endroit bien plat, ces quilles pourraient se monter. Sur le milieu je ferais un cylindre perpendiculaire avec un gouvernail de 8 à 10 pieds. Sur ce rouleau je fixerais un bon câble; après quatre ou cinq toises, les extrémités de ce câble passeraient par des poulies fixées aux angles du chalan, et se croiseraient pour être attachées aux extrémités de chaque gouvernail. Au milieu du chalan je mettrais un gouvernail complet de mouvement, de manière que les roues à aubes feraient trois ou quatre tours, en sorte que le chemin de l'eau serait le double de celui des bateaux; sur l'arbre perpendiculaire qui commanderait le rouet horizontal, je fixerais trois ou quatre leviers d'une douzaine de pieds de long qui seraient tirés par trois ou quatre paires de gros bœufs.

La marche d'un bœuf tirant est au moins d'une lieue par heure; et on ne se tromperait sûrement point en disant qu'ils donneraient un chalan une vitesse d'au moins une lieue et demie par heure, et comme mon chalan ne tire pas d'eau, je marcherais aussi bien la nuit que le jour; deux nuits et un jour ne donnent trente-six heures à une lieue et demie par heure ne donnent cinquante quatre heures, et on sait que la distance entre Québec et Montréal est moindre. Une seule chose m'occupe—le vent—je n'y vois pas d'autre moyen que de jeter l'ancre, c'est un inconvénient commun aux bateaux de vapeur. Je me souviens il y a quelques années d'avoir embarqué aux Trois Rivières à huit heures du matin, dans le meilleur bateau à vapeur, et n'être à la Pointe du Lac qu'une heure après midi, après avoir chaudié fortement; mais j'ai un avantage, on sait que les vents soufflent ordinairement sur le soir, je ne mettrais aussitôt en marche.

Voyons la dépense.—Un chalan de cette grandeur la coûterait dans le Haut Canada 150, et aujourd'hui il doit coûter beaucoup moins. Ainsi je ne mettrais pas le chalan à trop bas prix en disant que le chalan fini, ponté partout, les chambres des passagers finies et peintures, garnies de lits, et de meubles simples, avec une cuisine à poteries, coûterait 4500. Six paires de gros bœufs 1200. La dépense totale de deux pilotes à cinq schellins pendant sept mois, ainsi que celle d'un capitaine à dix schellins, et six domestiques à un écu pour conduire les bœufs &c. Cinquante boîtes de pain et deux minots d'avoine par jour, coûterait 6300; total 12000. Je suppose vingt passagers à quatre piastres et vingt autres à une piastre et demi somme 7000; les charges donneraient au moins le tiers de cette somme 2330, total 9330, à déduire de 12000, on peut donc dire à coup sûr que le chalan avec toute la dépense annuelle sera payée en deux ans de temps. Ajoutez à cela que le propriétaire en engraisant ses bœufs durant l'hiver, et les vendant gras les printemps, peut gagner au moins le quart sur le prix, de sorte qu'on peut dire qu'en quatre ans de temps, la mise des bœufs serait rentrée. Spéculateurs, mettez ceci en pratique, vous ne pouvez tirer un plus grand bénéfice, doubler votre capital, en deux ans de temps. Vous, riches Capitalistes, qui faites tant d'aumônes, employez votre argent à ceci, vous ferez le bien public, en faisant le vôtre; vous, citoyens de Montréal, imitez ceux de Québec, estimez vous et plusieurs pour former la somme de 9999, que vous donneriez à mesure qu'il sera nécessaire; l'ouvrage se fera sous vos yeux; s'il vous faut un ingénieur, je vous en nommerai un, qui sera de moitié dans la dépense, et dans le bénéfice, et vous rembourserez de votre moitié sur les premiers profits du chalan.

VIATOR.
On pourrait mettre dans les deux chambres quarante lits sur chaque côté et le long du chalan.
Je ne parle pas des fourneaux de la table, je suppose que dix ou douze schellings par repas fourniraient la dépense, et le bénéfice suffirait même pour payer les autres personnes employées.

Banque du Canada.
DIRECTEUR pour la semaine prochaine, JOHN FISHER, FILS ECUYER.
Montréal, 1er Juin, 1822.

ON A BESOIN.
POUR le CANAL de LACHINE de 500 à 700 Barriques de CHAUX non éteinte pour être déchargée dans cet état comme requis—on fait avec de la pierre tirée du CANAL—Les propositions doivent énoncer le prix de l'une et de l'autre.
Deux Cautionnements pour la due exécution de contrat seront nommés dans les propositions qui seront reçues à ce Bureau, d'ici à Samedi prochain, 8 du courant.
Bureau du Canal, 1er Juin, 1822.

A LOUER.
EST Possession donnée immédiatement, la MAISON, Rue St. François Xavier, occupée ci-devant par feu Madame Perrault.—Pour les conditions, s'adresser à
AUSTIN CUVILLIER.
4 Mai, 1822.

LE Dr. CARTER, qui pratique la Médecine Electrique, a transporté son domicile en la Maison de Mr. Roy Post lance, au coin des rues St. Nicholas et St. Sacrement, près de la vieille Distillerie, où il se propose de donner ses soins aux malades dans ses chambres, ou chez-eux avec des machines, s'ils le préfèrent. Il a aussi à vendre quelques Machines Electriques, avec des Appareils Médicaux au moyen des quels on peut Moudre les Chocs à volonté.
Montréal, 31 Mai 1822.

A BESOIN D'UNE SITUATION.
UN Jeune Homme qui entend les deux langues de l'anglais et du français, et qui a de l'expérience dans un Magasin, soit en ville ou à la campagne, comme il a déjà resté l'espace de cinq ans dans différents magasins, il se flatte de se rendre utile avec ceux qui voudront bien l'employer en leur montrant de bon caractère des personnes chez qui il a resté.
Montréal, 1er Juin, 1822.

CLOUX à LATTES ET à BARDEAU.
Le Soussigné fait ses remerciemens sincères à ceux qui l'ont favorisé de leur pratique, et prévient le public qu'il aura constamment un assortiment de Cloux à LATTES ET à BARDEAU au plus bas prix, à sa résidence rue Vitre au fauxbourg St. Laurent, derrière la propriété de Mr. Parthey, ou au magasin de Mr. John Roy, rue St. Paul, en face du Nouveau Marché.
ANT. PELTIER.
Montréal, 1er Juin, 1822.

Messieurs les Curés et autres,
SONT respectueusement informés que le Soussigné a reçu et offre en Vente, à son Magasin, No 49, Rue St. Paul, les Etoffes suivantes,
Bouracan,
Etamine,
Cé,
Camelots,
Ceinturons de ruban et de laine.
Le tout de la meilleure fabrique et à des prix modiques.
EDOUARD PREGEN, Agent.
Montréal, 31 Mai, 1822.

VENTE PAR ENCAN.
PAR CUVILLIER & CARTIER.
VENTE IMPORTANTE DE
LIQUEURS, EPICERIES, &c.
AUX Magasins de Messrs. Mailhant, Gardin & Auldin
LE MATIN, à Dix heures; seront vendus à un cre dit libéral, le Cargaison du Brig May Russell, de la Flotte, consistant en
101 DOUCAITS de Sucre,
11 Tierces de do.
214 Quarts de do.
17 Unnes de RUM,
12 Tierces, } Cacao.
22 Quarts, }
75 lb. Gingembre,
50 do. Cécile de Guava,
DE PLUS.
Pour clore diverse Contingent ns.
150 Tierces de RUM des Isles sous le vent,
10 do. d'Esprit de la Jamaïque,
4 do. Jus de Lemon,
1 do. Vieux Rum et une petite quantité de Chacolat,
4 Pipes Vin vieux de Madère,
10 do. Vin d'Espagne, 6 Pipes Génievre de Hollande,
12 Sacs de Cloux, 30 Boîtes Chandelles &c. &c.
CUVILLIER & CARTIER, Encanteurs.
1er Juin, 1822.

A leur Chambre d'Encan, LUNDI prochain, à UNE Heure, seront vendus

UNE Belle Tapis de Bruxelles et de Kidderminster, en partie endommagé et vendu pour le compte de qu'il appartient.
Deux Balles Bombazette noire et de couleur, aussi en partie avariée.
Deux Balles de en bon état.
2 Caisse Chapeaux de Castor pour hommes
1 do. Chapeaux de Paille
5 do. Coton Point
2 Balles Coton à chemises
1 do. Futaine
2 Caisse Coton rayé de 3-4
1 Caisse Schales
2 do. Fil d'once et de couleur
3 do. Mouseline.
Quelques pièces de Drap et de Casimire, et une grande variété d'autres MARCHANDISES SECHES.
DE PLUS
Quelques services de diner, demi porcelaine, et quelques services de déjeuner de porcelaine.
12 Caisse Savon
5 do. Chandelles
Peinture et Huile à Peinture.
Une grande collection de Meubles de Ménage, et une variété d'autres articles.
CUVILLIER & CARTIER, Encanteurs.
1er Juin, 1822.

A leur Chambre d'Encan MARDI et MERCREDI prochains, chaque jour à UNE Heure, sera vendu,

UN Assortiment étendu de MARCHANDISES SECHES reçues par les derniers arrivages, consistant en Bengal Strip, Coton rayé, Coton à carreaux, Derry, Guinguan, Etolles à chemises tricotées, Toile d'Irlande, Bombazette noire, de couleur et figurée, Indiennes à Herbes et à Meubles, Futaine, Corderon, Nankin, Coton bleu et blanc, Veloutin, Bas, Schales et Monchoirs, Fil, Dentelle, Ruban, Garniture, &c. &c.
CUVILLIER & CARTIER, Encanteurs.
1er Juin, 1822.

De gré-à-gré.
QUELQUES Barils du meilleur Tabac, et 200 Tierces de Sel de Liverpool.
E. C. TUTTLE.
RELIEUR et PAPETER, N°. 54, rue St. Paul, au coin du Vieux Marché.
Fait ses remerciemens à ses amis et au public en général, de l'encouragement généreux qu'il a éprouvé depuis qu'il a commencé à exercer sa profession, et les informe qu'il vient de recevoir de LONDRES un assortiment général

DE PAPETERIE
Consistant dans les articles suivans
Grand Papier Royal, Papier Royal moyen, et demi roya, grand papier à écrire de la meilleure qualité, réglés pour les GRANDS-LIVRES, JOURNAUX, et MEMORIAUX qui seront mis en cahiers et reliés d'une manière élégante et solide; et les Livres de comptes seront réglés d'après le modèle que l'on voudra, au plus court avis et aux prix les plus raisonnables,
—DEPLUS—
Papier Infolio, in-quarto, et de moindre grandeur, Papier de Musique de différents modèles, Papier brun, doré, en maroquin et coloré pour les ouvrages de goût; Papier et Tablettes à dessiner de différentes grandeur et épaisseur; Boîtes à pains de 6, 12 et 18 couleurs; et pains séparés, Pinceaux de poil de chameaux et Crayons de plomb; Encre de la Chine et Frottis; Cartes de visite et de Message en bossage, à bord dorés et unis, Porte-feuilles de Cuir de Russie et de Maroquin rouge; Bourses grandes et petites, Etuis de cartes &c. avec ressorts élastiques; Livres de dépôt de Banques, &c. Encre à marquer ineffaçable; une grande variété de Canif-fins; Plumes taillées et non taillées; Plumes portatives dans des étuis; Plumes d'aacier; Encre à écrire rouge et noire et Poudre d'encore; Cuir à cacheter rouge et noire, et Oublies; Flutes et Flageolets à patentes de différentes sortes et qualités, avec directions; Echees et Echiquiers, Memoriaux de papier violet; Encriers de bois, d'étain et de verre; Ardoises et Crayons d'Ardoise; &c. &c.
VIEUX LIVRES reliés avec propreté et promptitude.
CARTES collées sur toile et vernies.
Tous les ordres reçus avec reconnaissance et exécutés avec ponctualité.
Montréal, 1er Juin, 1822.

